

DOCUMENT EXTERNE
Londres, 8 juillet 1993

EMBARGO
8 juillet 1992
6 heures GMT

AMNESTY INTERNATIONAL
Rapport 93

Présentation

L'année 1992 a été marquée par de terribles tragédies des droits de l'homme. L'attention de la communauté internationale toute entière était tournée vers les tueries qui avaient lieu dans l'ex-Yougoslavie et en Somalie. Cependant, dans de très nombreux autres pays du monde, torture, "disparitions" et assassinats politiques faisaient aussi partie de la réalité quotidienne de populations assiégées.

Le dernier rapport annuel d'Amnesty International expose en détail les violations des droits de l'homme commises dans 161 pays, un nombre jamais égalé en 32 ans d'existence de l'Organisation. Il dénonce l'attitude honteuse des gouvernements de tous bords, qui n'ont pas su défendre les droits fondamentaux, dans leur propre pays comme à l'étranger.

Dans leurs réponses aux crises des droits de l'homme qui ont éclaté en 1992, les gouvernements ont révélé de manière flagrante le double jeu qui est le leur en matière de droits fondamentaux, déclarer Amnesty International. Le monde a ainsi pu constater que les violations des droits de l'homme commises par des alliés étaient passées sous silence, tandis que celles perpétrées par les ennemis déclarés faisaient l'objet de condamnations publiques, parfois assorties de mesures concrètes.

La réaction des gouvernements à la dissidence ou à l'opposition dans leur propre pays était tout aussi hypocrite. Tout en proclamant publiquement leur engagement en faveur des droits de l'homme, de nombreux dirigeants se sont rendus coupables de répression violente dans toutes les régions du monde. Les groupes d'opposition ont également perpétré d'horribles exactions : des personnes innocentes ont ainsi été torturées, arbitrairement et délibérément tuées ou prises en otage.

Le rapport de 384 pages d'Amnesty International expose des milliers de cas de personnes dont la vie a été brisée par l'injustice ou les persécutions que l'État leur a fait subir. Parmi les violations des droits de l'homme les plus flagrantes qui y sont recensées pour l'année 1992, on peut citer :

- les conflits politiques, souvent violents, qui ont ébranlé l'Égypte, l'Algérie et Israël et les Territoires occupés, et qui se sont soldés par des homicides, des arrestations massives ou des actes de torture – de nouveaux cas de torture ont été signalés en Algérie, et cette pratique a continué en Égypte ;
- la torture et le viol de prisonniers, très répandus en Inde, les victimes appartenant essentiellement aux catégories les plus défavorisées et les plus vulnérables de la population ;
- des milliers de civils non armés délibérément tués par des groupes politiques armés en Somalie, après l'effondrement total de toute forme de gouvernement national ;
- la guerre civile au Tadjikistan, dont on a très peu parlé et qui, selon des sources officielles, aurait fait quelque 20 000 victimes en 1992, parmi lesquelles des civils non armés délibérément pris pour cible ;
- la forte augmentation du nombre des exécutions judiciaires aux États-Unis, où 31 prisonniers ont été exécutés, soit plus du double de l'année précédente.

Ce rapport annuel dresse un constat accablant. Il expose les cas de prisonniers d'opinion dans les

prisons et les camps de dizaines de pays du monde, et dénoncé la mort de dizaines de milliers de civils, hommes, femmes et enfants, délibérément et arbitrairement tués tant par les policiers, les militaires ou leurs agents, que par des groupes politiques armés.

DANS LE MONDE ENTIER

Les différentes formes de violations des droits de l'homme

Prisonniers

Des prisonniers d'opinion – c'est-à-dire des personnes incarcérées uniquement pour avoir exercé leurs droits fondamentaux sans recourir à la violence ni prôner son usage – étaient détenus dans quelque 62 pays. En outre, des prisonniers d'opinion probables étaient détenus dans 32 pays.

Le nombre de prisonniers d'opinion connus d'Amnesty International dans ces pays s'élevait à plus de 4 400.

Au moins 300 000 prisonniers politiques au total étaient maintenus en détention sans inculpation ni jugement ou placés en détention administrative dans plus de 60 pays.

Procès inéquitables

Plus de 1 500 prisonniers politiques ont été incarcérés dans au moins 30 pays à l'issue de procès iniques.

Dans 20 pays, des prisonniers politiques ont été maintenus en détention à la suite de procès inéquitables qui s'étaient déroulés au cours des années précédentes.

Torture et mauvais traitements

Des détenus ont été torturés ou maltraités dans les prisons, les postes de police ou les centres de détention secrets dans au moins 110 pays.

Plus de 500 personnes sont mortes, apparemment victimes de torture, de conditions de détention inhumaines ou dans des circonstances "suspectes" dans 48 pays.

Exécutions extrajudiciaires

Des opposants présumés, des membres de groupes ethniques pris pour cibles par les autorités ou des personnes vivant dans des régions contrôlées par les forces d'opposition ont apparemment été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans 45 pays.

"Disparitions"

Au moins 950 personnes auraient "disparu" après avoir été arrêtées par les forces de sécurité dans 25 pays, et de nombreuses autres, "disparues" au cours des années précédentes, n'avaient toujours pas été retrouvées dans 27 pays, au moins.

Peine de mort

On a appris que 1 708 exécutions avaient eu lieu dans 35 pays. 2 697 personnes ont été condamnées à mort dans 62 pays. Ces chiffres sont certainement inférieurs à la réalité.

À la fin de 1992, 44 p. 100 des pays de la planète avaient aboli la peine capitale dans leur législation ou en pratique. 47 l'avaient abolie pour tous les crimes, tandis que 16 l'avaient abolie pour les crimes exceptionnels, tels que ceux commis en temps de guerre; 20 autres pays et territoires, tout en maintenant ce châtiment dans leur législation, n'avaient procédé à aucune exécution depuis au moins dix ans.

106 pays et territoires continuaient cependant d'appliquer la peine capitale pour les crimes de droit commun.

Il convient de noter que 82 p. 100 des exécutions connues d'Amnesty International ont eu lieu en Chine et en Iran.

Les victimes de violations des droits de l'homme

Femmes

Les droits fondamentaux des femmes ont été bafoués dans au moins 45 pays. Elles ont, entre autres, été victimes de viol par les forces de sécurité.

Enfants et adolescents

Quelque 35 pays ont porté atteinte aux droits fondamentaux des enfants et des adolescents.

Populations indigènes

Des membres de communautés indigènes ont été persécutés dans au moins 40 pays.

Principaux événements de l'année civile 1992
exposés dans le Rapport 93 d'Amnesty International

Tout au long de l'année 1992, de graves violations des droits de l'homme ont continué d'être commises : des milliers de personnes ont été tuées par les forces gouvernementales, des milliers d'autres ont été détenues sans inculpation ni jugement, et parmi elles de nombreux prisonniers d'opinion. La torture et les mauvais traitements ont continué à être signalés, et dans certains pays, des groupes d'opposition se sont rendus coupables d'exactions, notamment d'homicides délibérés et arbitraires.

Le mouvement en faveur de la démocratie et du multipartisme s'est développé en Afrique : il a conduit à des élections historiques et à la mise en place de nouveaux gouvernements dans un certain nombre de pays, mais a également provoqué une répression de la part d'autres gouvernements peu enclins à tolérer des changements politiques ou à faire face à leurs conséquences.

Prisonniers d'opinion

La Côte-d'Ivoire avait mis fin au régime de parti unique en 1990. En 1992, pour la première fois depuis de nombreuses années, un grand nombre de personnes ont été incarcérées dans ce pays uniquement pour avoir exercé leurs droits fondamentaux sans recourir à la violence ni prôner son usage. Elles ont été arrêtées après que le gouvernement eut accusé ses opposants d'être responsables des dégâts matériels survenus lors des émeutes de février. Plus de 250 personnes ont été appréhendées : la plupart ont été remises en liberté sans avoir été inculpées au bout de deux mois, mais plus de 80 d'entre elles, toutes des prisonniers d'opinion, ont été condamnées à des peines allant de trois mois à trois ans d'emprisonnement. Elles ont finalement été libérées en juillet.

Au Malawi, dernier État où subsistait officiellement un régime à parti unique, des manifestations en faveur du changement ont éclaté en mars, et le gouvernement s'est rendu responsable de violations des droits de l'homme en tentant de juguler les initiatives en faveur de réformes. Une montée sans précédent de l'opposition au régime à parti unique a vu le jour, déclenchant à son tour une vague de répression par les autorités. Des centaines de personnes ont été arrêtées, dont bon nombre d'employés de bureau soupçonnés de reproduire et de diffuser des documents antigouvernementaux, lors de ce que l'on a appelé la "révolution par le fax". Toutes ont été libérées environ trois mois plus tard, certaines sans avoir été inculpées, d'autres dans l'attente de leur procès pour sédition.

D'autres prisonniers d'opinion de longue date étaient cependant toujours incarcérés au Malawi, notamment Orton Chirwa et sa femme Vera, sans doute les plus anciens prisonniers d'opinion en Afrique. Tous deux avaient apparemment été enlevés en Zambie en 1981. En septembre 1992, ils ont été autorisés à se revoir pour la première fois depuis 1984. Malheureusement, Orton Chirwa est mort le mois suivant. Des prisonniers d'opinion étaient également incarcérés dans de nombreux autres pays d'Afrique.

Détention sans inculpation ni jugement

Les vagues d'arrestation se sont poursuivies dans cette région du globe. En Éthiopie, par exemple, près de 20 000 sympathisants présumés du Front de libération oromo (FLO) et des dizaines d'autres opposants au gouvernement ont été détenus sans inculpation ni jugement en 1992. Environ 2 000 fonctionnaires de l'ancien gouvernement de Mengistu Haile-Mariam, arrêtés en 1991, ont été maintenus en détention sans avoir été inculpés ni jugés.

Au Cameroun, des centaines d'opposants au gouvernement ont également été arrêtés et détenus sans inculpation ni jugement. La plupart ont été emprisonnés au lendemain de l'élection présidentielle, après que l'état d'urgence eut été proclamé en octobre dans l'une des provinces du pays ; bon nombre d'entre eux étaient des prisonniers d'opinion.

En Sierra Leone, plus de 150 opposants présumés ou réels au gouvernement ont également été détenus sans inculpation ni jugement à la suite d'un coup d'État en avril ; bon nombre d'entre eux, dont des personnes susceptibles d'être considérées comme des prisonniers d'opinion, étaient toujours incarcérés à la fin de l'année.

Exécutions extrajudiciaires et "disparitions"

Le nouveau gouvernement de Sierra Leone a commis des assassinats politiques : en décembre, 26 personnes ont été sommairement exécutées et au moins trois autres ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ; elles étaient accusées de participation à des tentatives présumées de coup d'État. De nombreux rebelles présumés et des personnes soupçonnées de les soutenir dans les zones en proie au conflit armé, près de la frontière avec le Libéria, ont été torturés et exécutés de façon extrajudiciaire par des soldats.

Des assassinats politiques similaires, parfois très répandus, ont continué d'être la violation la plus caractéristique des droits de l'homme en Afrique. Un nombre effarant d'États situés au sud du Sahara (au moins 14) ont perpétré des assassinats politiques, parfois sous la forme d'exécutions extrajudiciaires d'opposants désignés, parfois en se livrant de véritables massacres.

Au Soudan, des centaines de prisonniers ont "disparu" ou ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans les zones

du sud et de l'ouest du pays déchirées par la guerre. En juin, dans la seule ville de Juba, les troupes gouvernementales ont arrêté des centaines de Soudanais du Sud, civils, soldats, policiers ou agents paramilitaires. Bon nombre d'entre eux ont ensuite "disparu" : la plupart auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires. En Angola, lors des violences qui ont éclaté après les élections, des centaines de sympathisants présumés de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA, Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) ont été exécutés de façon extrajudiciaire par des policiers ou des civils à leur solde.

La guerre civile a été la toile de fond de violations des droits fondamentaux dans plusieurs autres pays d'Afrique, notamment en Somalie. L'effondrement total de toute forme de gouvernement national s'est soldé par la mort de milliers de civils non armés, tués délibérément par diverses factions politiques. Bon nombre de victimes ont de toute évidence été purement et simplement choisies en raison de leur appartenance ethnique. En Ouganda, les combats ont diminué, et il y aurait eu moins d'exécutions extrajudiciaires que les années précédentes, mais le gouvernement n'a fait appliquer aucune mesure concrète visant à empêcher que les militaires continuent à bafouer les droits fondamentaux.

Des massacres sur lesquels on dispose de moins d'informations ont été commis dans d'autres pays. Au Zaïre, de nombreuses informations ont fait état d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par des soldats : en février, au moins 37 personnes ont été tuées lorsque les forces de sécurité ont dispersé une manifestation pacifique organisée par des chrétiens laïcs qui appelaient à des changements politiques. Des dizaines, ou peut-être même des centaines de personnes ont été tuées lors de violences imputables à l'armée, et de nombreuses autres sont mortes après que les autorités eurent incité à la haine contre un groupe ethnique nommé désigné. Au Tchad, une centaine de personnes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires en janvier et en février à N'Djamena et aux alentours ; parmi elles figurait le dirigeant d'une organisation locale de défense des droits de l'homme. Des informations ont régulièrement fait état d'homocides similaires tout au long de l'année.

En Afrique du Sud, comme par le passé, les forces de sécurité ont sciemment participé aux nombreux assassinats politiques dont le pays a été témoin. Certaines des personnes tuées, des passagers noirs de trains de banlieue ou encore des membres de communautés soutenant l'African National Congress (ANC, Congrès national africain), ont été victimes d'attaques lancées par des hommes soupçonnés d'agir avec l'assentiment de la police. D'autres, dont d'importants dirigeants de l'ANC, du South African Communist Party (SACP, Parti communiste sud-africain) et de syndicats, ont été assassinés par des escadrons de la mort composés d'agents des forces de sécurité ou soutenus par ces derniers.

Confrontements interethniques

Dans certaines régions du continent africain, des affrontements interethniques sanglants ont été à l'origine de violations des droits fondamentaux. Au Niger, plus de 200 personnes appartenant à la minorité touareg ont été arrêtées à partir du mois d'août. Certaines étaient probablement des prisonniers d'opinion, et la plupart étaient toujours incarcérées à la fin de l'année.

Au Burundi, les tensions entre les ethnies hutu et tutsi ont à nouveau entraîné de graves violations des droits de l'homme. Environ 500 Hutu, arrêtés à la fin de l'année 1991, ont été maintenus en détention pendant toute l'année 1992 ; la majorité d'entre eux n'avaient pas été jugés. Plus d'une centaine de Hutu ont été traduits en justice, mais leurs procès ont, dans la plupart des cas, été inéquitables. Au Rwanda voisin, les Tutsi ont été la cible de civils hutu, qui les ont souvent tués avec l'assentiment, semble-t-il, des autorités ; ces meurtres auraient parfois même été organisés avec la complicité de hauts responsables gouvernementaux.

Exactions commises par l'opposant

armée

Les gouvernements n'ont pas été les seuls à se livrer à des atteintes aux droits de l'homme. Dans plusieurs pays, des groupes d'opposition se sont également rendus coupables d'homocides délibérés et arbitraires et d'actes de torture.

En Angola, des atteintes flagrantes aux droits fondamentaux, notamment des meurtres, étaient imputables à deux groupes d'opposition. L'UNITA aurait enterré vivants deux officiers de l'armée de l'air et en aurait délibérément tué deux autres. Elle aurait également tué des sympathisants présumés du gouvernement au lendemain des élections de septembre. Des factions armées du Fronte de Libertação do Enclave de Cabinda (FLC, Front de libération de l'enclave de Cabinda) auraient aussi tué des sympathisants présumés du gouvernement de manière délibérée et arbitraire.

Deux factions d'un groupe armé d'opposition du Soudan se sont également rendues coupables de flagrantes atteintes aux droits fondamentaux. L'Armée populaire de libération du Soudan (APL) s'était scindée en deux en 1991 : les deux factions ont commis des homocides délibérés et arbitraires et ont exécuté des prisonniers. En janvier, les forces fidèles à la faction Nasir ont lancé un raid sur un village, tuant au moins 87 civils, dont des malades d'une léproserie.

Points positifs

Malgré tous ces événements, il existe quelques signes d'espoir pour les droits de l'homme en Afrique. L'Angola a aboli la peine de mort, et au Mozambique, les accords de paix ont mis fin à un conflit qui durait depuis de longues années et

avait été marqué par des violations des droits de l'homme. Des prisonniers ont été libérés dans plusieurs pays, notamment tous les prisonniers politiques de longue date connus au Ghana, la plupart des prisonniers politiques du Kenya, et 19 prisonniers d'opinion en Ouganda ; dans ce dernier pays, les poursuites ont en outre été abandonnées à l'encontre de 90 personnes inculpées de trahison, dont certaines étaient probablement des prisonniers d'opinion.

Les différentes formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport 93 d'Amnesty International

Prisonniers d'opinion

-Des prisonniers d'opinion adoptés par Amnesty International ou susceptibles de l'être inculpés uniquement pour avoir exercé leurs droits fondamentaux sans recourir à la violence ni prôner son usage étaient détenus dans au moins 17 pays de la région.

-Plus de 337 prisonniers d'opinion au total étaient détenus dans 17 pays, notamment au Tchad, au Malawi et au Soudan.

-Par ailleurs, 401 prisonniers d'opinion probables étaient détenus dans 8 pays, dont le Cameroun, la Guinée, le Ghana et la Gambie.

Détention sans inculpation ni jugement

-Plus de 3 920 personnes se trouvaient en détention administrative sans avoir été inculpées ni jugées dans 24 pays environ, dont le Cameroun, le Tchad, le Burundi, le Nigeria et le Malawi.

-24 pays, dont le Ghana, ont libéré au moins 4 000 prisonniers politiques, parmi lesquels se trouvaient un certain nombre de prisonniers d'opinion et d'autres personnes détenues sans inculpation ni jugement.

Exécutions extrajudiciaires et "disparitions"

-Plusieurs milliers de personnes ont ou auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de sécurité dans 14 pays, dont la Sierra Leone, l'Angola, le Tchad, le Zaïre et l'Afrique du Sud.

-Quelque 108 personnes auraient "disparu" dans cinq pays et le sort de près de 2 863 autres "disparus" les années précédentes dans neuf autres pays n'était toujours pas éclairci. On peut citer parmi ces pays le Soudan, le Tchad, la Mauritanie et le Mozambique.

Exactions commises par l'opposition armée

-Les groupes d'opposition armés ont commis des exactions, telles que des actes de torture ou des homicides délibérés et arbitraires dans au moins 17 pays dont l'Angola, la Sierra Leone, le Soudan et la Somalie.

Torture et mauvais traitements

-Des détenus ont été torturés ou maltraités dans les prisons, les postes de police ou les centres de détention secrets dans 30 pays, notamment au Cameroun et au Malawi.

-Plus de 420 personnes seraient mortes après avoir été passées à tabac ou soumises à d'autres formes de torture dans 18 pays, en particulier au Tchad, à Djibouti, en Sierra Leone et en Afrique du Sud.

-Dans au moins 8 pays, dont la Côte-d'Ivoire et le Kenya, les conditions de détention imposées aux prisonniers étaient assimilables à un traitement cruel, inhumain ou dégradant.

Procès inéquitables

-Plus de 170 prisonniers politiques ont été inculpés à l'issue de procès iniques dans 6 pays, notamment à Djibouti et au Burundi.

-Plus de 1 459 prisonniers politiques ont été maintenus en détention à l'issue de procès inéquitables qui s'étaient déroulés les années précédentes dans 7 pays.

Peine de mort

-Plus de 31 prisonniers ont été exécutés notamment par pendaison ou par un peloton d'exécution dans 4 pays, dont la Sierra Leone et le Soudan.

-Plus de 1 329 personnes se trouvaient sous le coup d'une condamnation à mort à la fin de l'année écoulée dans 20 pays, notamment au Cameroun, en Afrique du Sud et au Kenya, leur peine ayant été prononcée soit en 1992, soit au cours des années précédentes.

AFRIQUE DU NORD / MOYEN-ORIENT

Principaux événements de l'année civile 1992

exposés dans le Rapport 93 d'Amnesty International

En 1992, dans l'ensemble de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, les agents de l'État se sont rendus responsables de

graves violations des droits de l'homme, dont des actes de torture, des procès inéquitables, des assassinats politiques et des "disparitions". Tous les pays de la région maintenaient la peine de mort à titre de châtiment judiciaire, et bon nombre d'entre eux y avaient fréquemment recours. Dans cette partie du monde, nombreux sont les gouvernements qui n'ont pas réussi ou n'ont pas cherché à mener des enquêtes sur les atteintes aux droits de l'homme présentes ou passées, laissant leurs forces de sécurité bafouer ces droits en toute impunité.

Détention sans inculpation ni jugement et prisonniers d'opinion

En 1992, des milliers de gens ont été détenus sans inculpation ni jugement dans presque tous les pays de cette région, bien souvent en vertu de législations d'exception. En Égypte, la prorogation de l'état d'urgence a entraîné des milliers d'arrestations, fréquemment opérées à la suite d'affrontements entre groupes islamistes et forces de sécurité. Plus de 10 000 personnes ont été maintenues en détention, sans avoir été jugées ni même inculpées, dans des camps d'internement situés dans le désert en Algérie ; un millier d'entre elles étaient toujours emprisonnées à la fin de l'année, tandis que des milliers d'autres étaient arrêtées à leur tour et placées en détention. En Syrie, plusieurs milliers de prisonniers politiques arrêtés les années précédentes, dont au moins 195 prisonniers d'opinion, étaient toujours détenus sans inculpation ni jugement. Plusieurs centaines de Palestiniens ont été placés en détention administrative pour des périodes renouvelables pouvant aller jusqu'à six mois en Israël et dans les Territoires occupés ; ils étaient plus de 500 à être détenus sans inculpation ni jugement à la fin de l'année 1992. Des personnes étaient également détenues sans avoir été inculpées ni jugées en Irak, en Libye, en Arabie saoudite, au Maroc et au Sahara occidental et en Tunisie.

Des prisonniers d'opinion étaient par ailleurs détenus dans un certain nombre de pays, dont bon nombre en Irak et en Syrie, où ils se comptaient par milliers. Plus de 150 prisonniers d'opinion étaient toujours en détention au Maroc et au Sahara occidental à la fin de l'année 1992 et, en Arabie saoudite, Amnesty International était préoccupée par l'arrestation de chrétiens et de musulmans de confession sunnite et chiite, dont le seul tort était d'avoir exprimé de manière pacifique leurs convictions religieuses.

Torture et mauvais traitements

L'Organisation a continué de recevoir des informations faisant état du recours généralisé à la torture dans la plupart des pays de la région : passages à tabac, brûlures de cigarette, décharges électriques et autres sévices spécifiques à chaque pays étaient au nombre des méthodes utilisées. En Égypte, une nouvelle loi, promulguée en juillet, visant à étendre les pouvoirs d'arrestation de la police et à prolonger la durée de la détention au secret a favorisé la torture des détenus politiques. En Israël et dans les Territoires occupés, trois Palestiniens sont morts en détention et un autre est décédé peu après sa remise en liberté. Au cours de leurs interrogatoires, ils auraient eu la tête recouverte d'une cagoule et auraient été frappés et privés de sommeil. En Arabie saoudite, de nouveaux cas de torture, ayant parfois entraîné la mort de la victime, ont été signalés et, si l'on en croit les informations qui nous sont parvenues dans le courant de l'année, de très nombreux réfugiés irakiens auraient été torturés et maltraités pendant leur détention dans ce pays en 1991. D'autres informations ont fait état de sévices ayant entraîné la mort en Syrie et en Tunisie, ainsi que du recours systématique à la torture en Iran, en Irak, au Koweït, au Liban, au Yémen ainsi qu'au Maroc et au Sahara occidental. En Algérie, où le recours à cette pratique avait sensiblement diminué ces dernières années, de nouveaux cas de torture ont été signalés à la suite de la proclamation de l'état d'urgence en février 1992 ; ils n'ont cessé de se multiplier jusqu'à la fin de l'année.

Peine de mort

Les pays du Moyen-Orient ont eu largement recours à la peine de mort, en particulier l'Iran, où au moins 350 personnes, parmi lesquelles des dizaines de prisonniers politiques, ont été exécutées. En Égypte, 35 sentences capitales, voire davantage, ont été prononcées au cours de l'année, et au moins cinq prisonniers condamnés à mort les années précédentes ont été pendus. Six exécutions ont eu lieu en Libye pour la première fois depuis 1987, 66 personnes ont été décapitées sur la place publique en Arabie saoudite et, à la fin de l'année, des centaines de condamnés attendaient dans l'antichambre de la mort au Yémen.

Châtiments corporels

Les châtiments judiciaires prévus par la loi islamique ont continué d'être appliqués. En Arabie saoudite, huit personnes condamnées pour vol ont eu la main droite tranchée, tandis que des peines de flagellation étaient régulièrement infligées en Iran.

Procès inéquitables

De lourdes peines ont été prononcées, dont la peine capitale, à l'issue de procès inéquitables dans un certain nombre de pays. Les tribunaux n'ont pas tenu compte des plaintes pour torture et ont accepté à titre de preuves des aveux qui auraient été arrachés sous la torture. En Égypte, un tribunal militaire a condamné à mort huit membres présumés du groupe armé islamiste Jihad, en décembre dernier. Trente et un autres ont été condamnés à des peines

d'emprisonnement allant jusqu'à la perpétuité à l'issue de procès iniques. Les procès de prisonniers politiques, en Tunisie, étaient loin de respecter les normes internationales en matière d'équité ; les tribunaux ont ignoré les plaintes pour torture et plusieurs condamnations ont été prononcées sur la seule base d'avex ayant été, semble-t-il, arrachés sous la torture. En Iran, au moins huit personnes appréhendées à la suite de manifestations ont été exécutées dans les jours qui ont suivi leur arrestation et à l'issue de procès sommaires. Les procès qui se sont déroulés au Maroc et au Sahara occidental n'ont nullement respecté les normes internationales ni la législation marocaine. Des déclarations qui auraient été extorquées sous la torture ont été retenues à titre de preuves et les tribunaux ont refusé de donner suite aux plaintes pour torture. En Syrie, des centaines de détenus politiques, parmi lesquels des prisonniers d'opinion, auraient été transférés dans des prisons de Damas ou de sa banlieue dans l'attente d'être déférés à la Cour suprême de sûreté de l'État. Plus de 150 d'entre eux ont comparu devant cette juridiction, un événement qui semblait marquer un infléchissement face à une pratique établie de longue date, à savoir le maintien des suspects politiques en détention illimitée sans inculpation ni jugement. Toutefois, la Cour suprême de sûreté de l'État applique une procédure non conforme au droit international ou à la législation syrienne, et seul un procès était terminé à la fin de l'année. Au moins 150 prisonniers politiques, accusés pour la plupart de « collaboration avec l'ennemi », ont été jugés à l'issue de procès iniques devant la Cour de sûreté de l'État du Koweït. Six ont été condamnés à mort et trente-deux, au moins, se sont vu infliger des peines d'emprisonnement dans certains cas, le verdict se fondait uniquement sur les "avex" des accusés. En Jordanie, la Cour de sûreté de l'État a continué de juger les prisonniers politiques sans leur accorder le droit d'interjeter appel.

Exécutions extrajudiciaires et "disparitions"

Des exécutions extrajudiciaires et des "disparitions" ont continué d'être signalées au cours de l'année 1992 dans tout le Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En Irak, des centaines de détenus ont "disparu" et de nombreuses exécutions, tant judiciaires qu'extrajudiciaires, ont été dénombrées. Plusieurs milliers d'Arabes de confession chiite ont été arrêtés par les forces gouvernementales irakiennes dans le sud du pays pour la plupart, des civils non combattants, parfois des familles entières, interpellés à leur domicile ou dans des lieux publics et emmenés vers des destinations inconnues. Des civils non armés, dont on ne connaît pas le nombre exact, ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans la région des marais dans le sud de l'Irak, où des milliers d'opposants présumés et de déserteurs ont continué à se cacher. Entre avril et août, l'armée irakienne a lancé à maintes reprises des attaques aériennes dans la région des marais. Ces raids ont pris fin après la mise en place d'une « zone d'exclusion aérienne » par les Nations unies, mais les attaques terrestres se sont multipliées, accompagnées d'arrestations massives et de torture ou d'exécutions de prisonniers. De nouvelles informations ont été recueillies à propos des quelque 100 000 Kurdes "disparus" après avoir été arrêtés par les autorités irakiennes en 1988. Des fosses communes ont été découvertes, dont une contenait les cadavres de 107 villageois kurdes tués en 1987. Un décret publié en décembre interdit l'arrestation, l'interrogatoire et la comparution en justice des responsables de l'application des lois irakiens, qui ont, dans l'exercice de leurs fonctions, blessé ou tué des suspects de droit commun, des déserteurs ou des personnes ayant porté atteinte à la sûreté de l'État. Amnesty International craignait que ce décret ne donne carte blanche aux forces irakiennes pour adopter une politique consistant à « tirer dans l'intention de tuer » et ne les incite à commettre de nouvelles violations des droits de l'homme. Dans le nord du pays, l'administration kurde s'est également rendue responsable d'exécutions et de torture de prisonniers, actes qu'Amnesty International a condamnés.

Au Maroc et au Sahara occidental, des centaines de Sahraouis et de Marocains "disparus" au cours des années précédentes étaient vraisemblablement toujours emprisonnés dans des centres de détention secrets. Par ailleurs, les prisonniers politiques ou "disparus" de longue date qui avaient été libérés en 1991 continuaient à faire l'objet de restrictions. En Iran, deux opposants au gouvernement ont été enlevés et au moins quatre autres assassinés à l'étranger dans des circonstances portant à croire qu'ils ont été victimes d'une exécution extrajudiciaire.

Au moins 120 Palestiniens ont été abattus par les forces israéliennes, souvent dans des circonstances qui ne justifiaient pas le recours à des armes à feu et faisaient penser à des exécutions extrajudiciaires. Amnesty International estime que les enquêtes menées sur ces violences et les mesures qu'elles ont entraînées sont inadéquates. En décembre, 415 Palestiniens ont été expulsés d'Israël vers le sud du Liban, à la suite d'une razzia des attaques menées par le Mouvement de la résistance islamique Hamas contre les forces israéliennes. Le Liban a refusé de recevoir les bannis, qui étaient toujours bloqués dans le sud du pays à la fin de l'année.

Exactions commises par l'opposition armée

Les groupes politiques d'opposition se sont également rendus coupables de graves exactions dans certains pays de la région, violences qu'Amnesty International a condamnées. En Algérie, les groupes islamistes d'opposition ont mené de nombreuses attaques qui se sont soldées par la mort de plus de 200 civils et membres des forces de sécurité. En Israël et dans les Territoires occupés, les groupes armés palestiniens ont commis des homicides délibérés et arbitraires de civils israéliens et de Palestiniens soupçonnés de « collaboration » avec les autorités israéliennes. Les

groupes d'opposition islamistes ont également été responsables d'homicides délibérés et arbitraires au cours de l'année en Égypte.

Les différentes formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport 95 d'Amnesty International

Détention sans inculpation ni jugement et prisonniers d'opinion

- Des prisonniers d'opinion adoptés par Amnesty International ou susceptibles de l'être étaient détenus dans au moins 11 pays de la région : quelque 1 500 prisonniers d'opinion ont été recensés et il pourrait y en avoir 2 000 autres.
- Plus de 14 000 personnes se trouvaient en détention administrative sans avoir été inculpées ni jugées dans au moins 12 pays de la région.
- Près de 5 000 prisonniers politiques, dont des prisonniers d'opinion et d'autres personnes détenues sans inculpation ni jugement, ont été libérés dans neuf pays.

Torture et mauvais traitements

- Des détenus ont été torturés ou maltraités dans les prisons, les postes de police ou les centres de détention secrets dans presque tous les pays de la région, dont le Koweït, le Maroc et le Sahara occidental, Israël et les Territoires occupés, l'Iran et l'Irak.
- Des personnes sont mortes apparemment après avoir été passées à tabac ou après avoir subi d'autres formes de torture dans 5 pays, notamment en Arabie saoudite, en Syrie et en Tunisie.

Péine de mort

- Plus de 400 personnes ont été exécutées - par pendaison, par fusillade ou par d'autres méthodes - dans 7 pays. Trois cent trente de ces exécutions ont eu lieu en Iran.
- Plus de 500 personnes se trouvaient sous le coup d'une condamnation à mort dans 9 pays, dont l'Algérie et le Maroc et le Sahara occidental, leur peine ayant été prononcée soit en 1992, soit au cours des années précédentes.

Procès inéquitables

- Des centaines de prisonniers politiques ont été incarcérés en 1992 dans 11 pays, parmi lesquels l'Iran, la Jordanie et le Koweït, à l'issue de procès iniques.
- Plus de 3 500 prisonniers politiques se trouvaient toujours en détention à la suite de procès inéquitables qui s'étaient déroulés au cours des années précédentes dans 9 pays, dont Bahreïn, la Libye et la Tunisie.

Exécutions extrajudiciaires et "disparitions"

- Il semble que 500 personnes, au moins, ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de sécurité dans 6 pays, dont l'Algérie, l'Irak, et Israël et les Territoires occupés.
- Des centaines de personnes auraient "disparu" en Irak.
- On ignorait toujours le sort de plusieurs milliers d'autres personnes "disparues" au cours des années précédentes dans 6 pays, dont l'Irak, le Koweït, le Liban, et le Maroc et le Sahara occidental.

Exactions commises par l'opposition armée

- Les groupes d'opposition armés ont commis des exactions, telles que des actes de torture ou des homicides délibérés et arbitraires, dans au moins 5 pays : l'Algérie, l'Égypte, l'Irak, Israël et les Territoires occupés, et le Liban.

AMÉRIQUES

Principaux événements de l'année civile 1992

exposés dans le Rapport 95 d'Amnesty International

En 1992, des violations flagrantes des droits de l'homme, notamment des exécutions extrajudiciaires et des "disparitions", ont continué d'être régulièrement perpétrées par des agents gouvernementaux dans de nombreux pays des Amériques. La torture et les mauvais traitements infligés par des policiers ou des militaires étaient toujours un phénomène endémique dans la région. De nombreux gouvernements n'ont pas réellement cherché à traduire en justice les responsables de ces violations présentes ou passées, et leurs agents ont continué à se livrer à des actes criminels en toute impunité.

Exécutions extrajudiciaires et "disparitions"

En Colombie, au moins 1 000 personnes auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires imputables aux forces armées ou à des groupes paramilitaires agissant avec leur soutien ou leur assentiment. Des assassinats, évoquant la manière d'opérer des escadrons de la mort et perpétrés contre des personnes considérées comme « socialement indésirables », ont continué d'être signalés dans les régions urbaines ; plus de 100 personnes ont en outre "disparu" après avoir été appréhendées par les forces de sécurité ou par des groupes paramilitaires. Au Brésil, des centaines d'enfants des rues ont été tués par la police ou par des escadrons de la mort souvent composés de policiers agissant en dehors de leurs heures de service.

Au moins 200 personnes auraient été exécutées extrajudiciairement par les forces de sécurité et leurs agents civils au Guatemala ; les victimes étaient des indigènes, des militants des droits de l'homme, des membres d'organisations populaires, des journalistes et des juges. Dans la plupart des cas de violations des droits de l'homme commises dans le pays, notamment les milliers d'exécutions extrajudiciaires et de "disparitions" survenues ces quinze dernières années, aucune enquête n'a été menée, et les auteurs de ces violations sont restés impunis. Au Pérou, parmi 178 personnes ayant "disparu" après avoir été arrêtées par les forces de sécurité, 139 n'avaient pas été retrouvées à la fin de l'année ; des milliers de "disparitions" survenues par le passé n'avaient en outre toujours pas été résolues. Au Mexique, les enquêtes visant à clarifier le sort des centaines de personnes "disparues" au cours des années précédentes n'avaient guère progressé. Des informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires et de "disparitions" massives sont parvenues de nombreux autres pays de la région.

En Haïti, une centaine de personnes, voire plus, ont été tuées dans des circonstances portant à croire qu'elles ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ; au moins 10 personnes ont "disparu" et n'ont pas pu être retrouvées, malgré les efforts déployés par leurs proches et des groupes de défense des droits de l'homme. Au moins 800 personnes, dont des sympathisants du président Jean-Bertrand Aristide en exil, ont été arrêtées sans mandat, apparemment pour des motifs politiques, par l'armée et la police ; la plupart étaient des prisonniers d'opinion. Bon nombre ont été détenues sans inculpation au-delà du délai légal de quarante-huit heures prévu par la Constitution. Les prisonniers ont souvent été contraints par les autorités de payer des sommes d'argent, parfois avec l'aide de leurs proches, pour pouvoir sortir de prison ou ne pas être maltraités. Amnesty International était en outre préoccupée à l'idée que des milliers de demandeurs d'asile haïtiens ont été rapatriés contre leur gré par les autorités américaines sans examen du bien-fondé de leur requête.

Prisonniers

Cuba, plus de 1 000 prisonniers se trouvaient apparemment en détention pour des motifs politiques, dont plus de la moitié étaient des prisonniers d'opinion adoptés par Amnesty International ou susceptibles de l'être. Ils avaient généralement été inculpés de « propagande ennemie », d' « outrage » ou d' « association illégale », ou encore accusés d'avoir tenté de quitter clandestinement le pays.

Exactions commises par l'opposition armée

Les groupes d'opposition se sont également rendus coupables de graves atteintes aux droits fondamentaux sur le continent américain. Au Pérou, le Partido Comunista del Perú "Sendero Luminoso" (PCP-SL, Parti communiste du Pérou "Sentier lumineux") a tué de façon arbitraire et délibérée un grand nombre de civils, et en Colombie, plusieurs centaines de personnes ont été enlevées ou prises en otage par des groupes armés d'opposition.

Torture et mauvais traitements

Au Mexique, les agents de la force publique, notamment les membres de la police judiciaire des États, ont eu fréquemment recours à la torture. Les victimes étaient en majorité des suspects de droit commun, mais certaines d'entre elles – dont des dirigeants de communautés indigènes et des militants des droits de l'homme – ont, semble-t-il, été prises pour cible du seul fait de leurs activités politiques non violentes. Un très grand nombre de personnes ont été condamnées sur la base d'aveux extorqués sous la torture, ces aveux continuant d'être reçus à titre de preuve par les tribunaux mexicains. En Haïti, la plupart des détenus auraient été torturés ou maltraités et au moins 10 personnes seraient mortes des suites de torture. Au moins 50 cas de torture ou de mauvais traitements imputables aux forces de sécurité ont été signalés pendant l'année au Chili. Les méthodes utilisées comportaient la quasi-asphyxie, les décharges électriques ou les passages à tabac ; les victimes étaient aussi contraintes de rester debout pendant de longues périodes. La torture et les mauvais traitements imputables à la police ont également été signalés dans un grand nombre de pays de la région, notamment au Guatemala, aux États-Unis, en Colombie et au Pérou.

Massacres dans les prisons

Amnesty International a mené des investigations sur deux massacres qui ont eu lieu dans des prisons au Brésil ; l'un d'eux s'est passé en octobre dans une prison de São Paulo, où la police militaire a tué 111 prisonniers et en a blessé 35 autres à la suite d'une mutinerie. Les éléments de preuve recueillis indiquaient que la majorité des prisonniers tués ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, et une enquête menée par le ministère de la Justice a laissé entendre que les armes à feu retrouvées dans la prison y avaient été « déposées » par la police militaire. Au Pérou, au moins 39 prisonniers ont été tués au mois de mai, dont certains, semble-t-il, après s'être rendus, lors d'une opération de police destinée à reprendre le contrôle de la prison Castro Castro à Lima. En mars, au Venezuela, au moins sept prisonniers

auraient été arbitrairement tués dans une prison d'État, lorsque les gardiens de l'établissement sont intervenus pour punir les prisonniers qui protestaient contre la surpopulation et les mauvais traitements dont ils étaient victimes. Les conditions carcérales étaient très dures dans de nombreux pays de la région, où les établissements pénitentiaires étaient extrêmement surpeuplés et où les prisonniers ne pouvaient souvent pas bénéficier de soins médicaux adéquats.

Peine de mort

Bien que la peine de mort ait été abolie dans la plupart des pays d'Amérique latine, elle continuait à être fréquemment appliquée dans d'autres pays des Amériques. Aux États-Unis, 31 personnes ont été exécutées pendant l'année, nombre sans précédent depuis la reprise des exécutions dans ce pays en 1977 ; quatre États ont en outre procédé à leurs premières exécutions depuis au moins un quart de siècle. Les États-Unis sont l'un des six pays au monde où les mineurs délinquants sont passibles de la peine capitale ; à la fin de l'année, plus de 2 600 prisonniers attendaient d'y être exécutés dans 34 États. En ce qui concerne la Jamaïque, Amnesty International a fait part de ses préoccupations relatives à l'équité de certains procès, à l'issue desquels les accusés encouraient la peine de mort ; elle était notamment inquiète à l'idée que ces derniers n'avaient pas toujours pu bénéficier d'une représentation légale adéquate et que, dans de nombreux cas, les preuves apportées manquaient de crédibilité. Au moins 15 nouvelles condamnations à mort ont été prononcées pendant l'année, mais aucune exécution n'a eu lieu.

Populations indigènes

Les populations indigènes ont continué d'être la cible de violations de leurs droits fondamentaux, notamment d'homicides, dans un certain nombre de pays des Amériques. Au Guatemala, des membres du Consejo de Comunidades Étnicas "Runajel Junam" (CERJ), Conseil des communautés ethniques "Nous sommes tous égaux") ont été pris pour cible et l'un d'eux a "disparu" en mai dans la ville de Guatemala. Il avait auparavant reçu des menaces de mort émanant de membres d'une patrouille locale de défense civile, en raison de son opposition à leurs activités. D'autres personnes, dont Rigoberta Menchu, dirigeante indigène et lauréate du Prix Nobel de la paix, ont fait l'objet de menaces. Au Mexique, six membres de communautés indigènes maintenus en détention étaient considérés par Amnesty International comme des prisonniers d'opinion ; de nombreux autres ont été victimes d'arrestations arbitraires et maltraités par les forces de sécurité dans le cadre de litiges fonciers ou lors de manifestations non violentes. Un Indien mixte a été sommairement exécuté en janvier lors d'une descente de la police à son domicile, où celle-ci a également arrêté d'autres militants indiens, en raison de leur participation à une campagne pacifique visant à défendre les terres de leur communauté. Au Brésil, des membres de communautés indigènes, entre autres, ont continué d'être sommairement exécutés, menacés de mort ou victimes d'attentats perpétrés par des tueurs professionnels, mais les autorités n'ont rien fait pour identifier les responsables de ces actes et les traduire en justice. Les populations indigènes ont également vu leurs droits bafoués dans de nombreux autres pays de la région, notamment au Pérou, en Bolivie et en Colombie.

Les différentes formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport 95 d'Amnesty International

Exécutions extrajudiciaires et "disparitions"

- Au moins 3 700 personnes auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de sécurité ou par des escadrons de la mort qui leur seraient inféodés dans 11 pays, notamment au Brésil, en Colombie, au Guatemala et en Haïti.
- On était sans nouvelles de personnes "disparues" les années précédentes ou au cours de l'année écoulée dans 18 pays. En effet, des centaines de personnes ont "disparu" en Colombie et au Pérou, et des centaines d'autres, disparues au cours des années précédentes, n'avaient pas encore été retrouvées, notamment en Argentine, au Salvador, en Uruguay et au Mexique.

Prisonniers

- Des centaines de prisonniers d'opinion incarcérés uniquement pour avoir exercé leurs droits fondamentaux sans recourir à la violence ni prôner son usage étaient détenus dans de nombreux pays de la région, notamment à Cuba, en Haïti et au Venezuela.
- D'autres prisonniers politiques étaient détenus dans plusieurs pays, dont le Pérou, Cuba et Haïti ; ils avaient été condamnés à l'issue de procès iniques ou n'avaient été ni inculpés ni jugés.

Exactions commises par l'opposition armée

-Les groupes d'opposition armés ont commis des exactions, telles que des actes de torture ou des homicides délibérés et arbitraires, dans au moins 8 pays, notamment au Pérou, en Bolivie et en Colombie.

Torture et mauvais traitements

-Des cas de torture et de mauvais traitements de prisonniers ont été signalés dans 26 pays, dont l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Équateur, Haïti et le Pérou.

-Des femmes auraient été violées ou soumises à des sévices sexuels par les forces de sécurité dans 13 pays, notamment en Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Guatemala et en Haïti.

Massacres dans les prisons

-Des massacres de prisonniers ont été perpétrés par les forces de sécurité au Pérou, au Brésil et au Venezuela. Ces tueries se sont soldées par la mort de plus d'une centaine de personnes.

Peine de mort

-Des condamnations à mort ont été prononcées dans 10 pays, et des milliers de personnes attendaient dans l'antichambre de la mort, en particulier aux États-Unis, à la Jamaïque et à Trinité-et-Tobago.

-33 exécutions ont eu lieu dans deux pays de la région, dont 31 aux États-Unis.

ASIE / PACIFIQUE

Principaux événements de l'année civile 1992 exposés dans le Rapport 93 d'Amnesty International

En 1992, comme les années précédentes, les violations des droits de l'homme de toutes sortes n'ont été que trop fréquentes dans toute la région. Assassins politiques, "disparitions", tortures, détention de prisonniers d'opinion, procès inéquitables ou condamnations à mort étaient des pratiques très répandues. Il n'y a pas eu le moindre signe d'amélioration en matière de défense des droits fondamentaux.

Exécutions extrajudiciaires et "disparitions"

Des exécutions extrajudiciaires et des "disparitions" ont été très fréquemment signalées dans 12 pays. Ces atteintes aux droits de l'homme constituaient les deux principaux motifs de préoccupation en Asie et dans le Pacifique. Dans certains pays, comme les Philippines, l'Indonésie et le Timor oriental ou Sri Lanka, les massacres étaient un phénomène courant depuis de nombreuses années, mais dans d'autres, ils sont venus s'ajouter à un tableau déjà bien sombre en matière de droits de l'homme.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, des dizaines de sympathisants présumés de la Bougainville Revolutionary Army (BRA, Armée révolutionnaire de Bougainville), qui lutte pour la sécession de l'île de Bougainville, ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces gouvernementales. Au mois de mai, des soldats auraient tiré au hasard sur les habitants d'un village, tuant 17 personnes.

En Thaïlande, des soldats auraient également ouvert le feu sur des civils non armés. En mai, les forces de sécurité ont violemment réprimé des manifestations, faisant environ 52 morts et des centaines de blessés parmi les manifestants pacifiques ; un grand nombre de ces derniers auraient en outre "disparu".

Les homicides se sont poursuivis l'année dernière aux Philippines, où un très grand nombre de personnes auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires ; au moins 16 personnes auraient en outre "disparu" alors qu'elles étaient aux mains de la police ou de l'armée. La plupart des victimes appartenaient à des organisations de petits agriculteurs, étaient membres du clergé, des auxiliaires laïcs de l'Église, ou encore des travailleurs sociaux ou des syndicalistes. Les autorités les avaient accusées de soutenir l'opposition armée.

Les efforts visant à écraser les groupes armés d'opposition ont aussi conduit à des exécutions extrajudiciaires en Indonésie et au Timor oriental, où de très nombreuses personnes ont été tuées par les forces gouvernementales lors d'opérations anti-insurrectionnelles au Timor oriental, en Aceh et en Irian Jaya. Un grand nombre d'autres personnes auraient "disparu" en Aceh et au Timor oriental.

À Sri Lanka, "disparitions" et exécutions extrajudiciaires se sont poursuivies dans le nord-est du pays en proie au conflit, dans une proportion moindre que celles des années précédentes. Trente-neuf hommes, femmes et enfants tamouls ont été massacrés par des soldats, apparemment en représailles de meurtres commis par les Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE, Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul).

En mars, l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) a commencé à superviser l'administration du pays, pendant la période préparatoire aux élections pluripartites prévues pour mai 1993 ; ce mandat lui avait été confié en vertu de l'accord de paix signé en 1991 à Paris. Bien que des centaines de prisonniers politiques aient été libérés par l'État du Cambodge, les meurtres à motivation politique, imputables tant aux forces de l'État du Cambodge qu'à la Partit du Kampuchea démocratique (PKD), plus connue sous le nom de Khmers rouges, ont fortement augmenté au cours des deux derniers mois de l'année.

Les régions en proie au conflit en Inde ont également été le théâtre d'exécutions extrajudiciaires : des centaines de militants politiques ont été sommairement exécutés au Jammu et Cachemire et au Pendjab, et de très nombreux autres ont "disparu".

Torture et mauvais traitements

Des violations des droits de l'homme ont également été commises dans d'autres régions de l'Inde. La torture et les mauvais traitements de détenus étaient monnaie courante dans le pays, et des femmes ont souvent été violées pendant leur détention par des membres de la police ou de l'armée. La plupart des victimes de sévices appartenaient aux catégories les plus défavorisées et les plus vulnérables de la population, notamment aux castes et tribus répertoriées. Elles étaient souvent battues, suspendues par les chevilles ou les poignets, ou soumises à des décharges électriques.

Au Pakistan, les détenus politiques ou de droit commun ont été fréquemment soumis à diverses formes de torture, dont le viol ; au moins 15 personnes seraient mortes en détention après avoir été torturées. Mohammad Yusuf Jakhriani, président du National Democratic Party (Parti national démocratique), est mort en juin après avoir passé six jours en détention. Les policiers ont attribué sa mort à une insuffisance cardiaque, mais son corps présentait de multiples marques de torture, notamment des traces de brûlures sur les organes génitaux.

De nombreux cas de torture auraient aussi été signalés en Chine, les méthodes les plus fréquemment utilisées étant les

passages à tabac, les décharges infligées à l'aide de matraques électrisées et l'utilisation de fers. Les détenus auraient été couramment privés de sommeil ou de nourriture, ou exposés à une chaleur ou à un froid intenses. Ces tortures étaient infligées tant aux prisonniers de droit commun qu'aux prisonniers politiques.

Prisonniers

L'emprisonnement politique restait l'une des principales violations des droits de l'homme en Chine et dans l'ensemble de la région. Des milliers de prisonniers politiques étaient détenus dans ce pays, dont des centaines de prisonniers d'opinion. Un très grand nombre de prisonniers d'opinion purgeaient des peines d'emprisonnement, mais beaucoup étaient maintenus en détention sans avoir été inculpés ni jugés, notamment des militants politiques, des chefs religieux et des membres de groupes ethniques.

En Myanmar (ex-Birmanie), les prisonniers politiques étaient également très nombreux. Malgré la libération de quelque 1 500 d'entre eux, 1 500 se trouvaient toujours en détention, dont bon nombre de prisonniers d'opinion. Parmi eux figurait Aung San Suu Kyi, lauréate du Prix Nobel de la Paix, en résidence surveillée depuis 1989. En Indonésie et au Timor oriental, plus de 180 personnes maintenues en détention étaient des prisonniers d'opinion adoptés par Amnesty International ou susceptibles de l'être ; une trentaine d'entre elles avaient été condamnées au cours de l'année 1992. Au moins 300 autres prisonniers politiques purgeaient de lourdes peines d'emprisonnement prononcées à l'issue de procès inéquitables. En outre, des centaines d'autres personnes ont été arrêtées et placées en détention sans inculpation ni jugement pendant des périodes pouvant atteindre deux ans. Au Viêt-Nam, au moins 70 prisonniers d'opinion avérés ou probables sont restés incarcérés pendant toute l'année. Cinq autres ont été libérés, ainsi que plus d'une centaine d'anciens fonctionnaires du régime en place avant 1975 ; ils avaient été détenus sans inculpation ni jugement parfois pendant dix-sept ans.

De très nombreux prisonniers d'opinion se trouvaient en détention au Pakistan en raison de leurs activités politiques ou de leurs convictions religieuses ; certains étaient des membres de la communauté ahmadiyya, persécutés en raison de leur confession. Des milliers de militants de partis d'opposition ont également été arrêtés ; la plupart ont été remis en liberté au bout de quelques jours ou de quelques semaines. Cependant, la pratique consistant à inculper à plusieurs reprises certains dirigeants de l'opposition d'infractions de droit commun qu'ils n'avaient apparemment pas commises s'est poursuivie. La peine de mort est devenue un grave sujet de préoccupation au Pakistan, où au moins 19 prisonniers ont été exécutés, pour la première fois depuis 1988. Au moins 150 personnes ont été condamnées à mort ; bon nombre d'entre elles avaient comparu devant des tribunaux d'exception appliquant une procédure accélérée, non conforme aux normes internationalement reconnues en matière d'équité.

Peine de mort

Le recours à la peine de mort demeurait une grave préoccupation dans de nombreux pays d'Asie et du Pacifique, notamment en Chine, en Afghanistan, en Malaisie et au Japon. En Chine, les exécutions se sont poursuivies à un rythme élevé : 1 891 personnes ont été condamnées à mort et 1 079 exécutées, chiffres probablement bien inférieurs à la réalité.

Réfugiés et demandeurs d'asile

En Japon, Amnesty International s'est inquiétée du manque de protection des réfugiés. Les demandeurs d'asile ont rencontré des difficultés pour obtenir les renseignements nécessaires afin d'user de leur droit de déposer une requête ; en outre, les procédures ne prévoyaient pas un examen équitable de celle-ci, et il n'existait aucune protection adéquate contre le rapatriement forcé de ceux qui risquaient d'être victimes de violations de leurs droits fondamentaux dans leur pays d'origine. En Thaïlande, 10 demandeurs d'asile chinois ont été menacés de rapatriement forcé, alors qu'ils risquaient d'être persécutés dans leur pays. À la fin de l'année, l'un d'eux avait été renvoyé en Chine, deux étaient toujours détenus en Thaïlande, mais on ignorait ce qu'il était advenu des autres.

Exactions commises par l'opposition armée

Dans au moins huit pays de la région, des atteintes aux droits de l'homme ont été commises tant par des groupes armés d'opposition que par les gouvernements. En Inde, ces groupes se sont rendus coupables de prises d'otage, de torture et d'homicides délibérés et arbitraires, notamment au Jammu et Cachemire, au Pendjab, en Andhra Pradesh, en Assam et dans les États du Nord-Est. Au Sri Lanka, les LTTE ont commis de graves exactions, notamment des homicides délibérés et arbitraires de civils, des actes de torture, des meurtres de prisonniers et des enlèvements contre rançon. Aux Philippines, des informations ont continué de faire état d'homicides délibérés et arbitraires commis par la New People's Army (NPA, Nouvelle armée du peuple) ; de hauts responsables de l'armée ont affirmé que des membres de la NPA avaient également torturé des soldats blessés. En outre, plusieurs personnes, dont des responsables gouvernementaux et des civils, auraient été prises en otage par la NPA.

Les différentes formes de violations des droits de l'homme

références dans le Rapport 93 d'Amnesty International

Exécutions extrajudiciaires et "disparitions"

- Des centaines de personnes auraient apparemment été victimes d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de sécurité ou par des escadrons de la mort réputés être à leur solde dans 12 pays, notamment en Inde, en Indonésie et au Timor oriental, aux Philippines, au Cambodge, à Sri Lanka et au Myanmar.
- Des centaines de personnes ont "disparu" dans 6 pays, dont l'Inde, les Philippines et Sri Lanka, et l'on restait sans nouvelles de dizaines de personnes "disparues" au cours des années précédentes.

Torture et mauvais traitements

- Des cas de torture et de mauvais traitements de prisonniers ont été signalés dans 20 pays, dont la Chine, l'Indonésie et le Timor oriental, l'Inde, le Myanmar, Sri Lanka et le Pakistan.
- Dans 8 pays au moins – dont le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et le Timor oriental, et le Pakistan – des personnes sont mortes en détention, apparemment après avoir été torturées.
- Des femmes ont été violées ou soumises à des sévices sexuels par les forces de sécurité dans 8 pays, notamment en Inde, au Pakistan, au Myanmar et aux Philippines.

Prisonniers d'opinion

- Des milliers de prisonniers d'opinion – inculpés uniquement pour avoir exercé leurs droits fondamentaux sans recourir à la violence ni prôner son usage – étaient détenus dans au moins 14 pays, dont le Myanmar, l'Indonésie et le Timor oriental, et la Chine.

Détention administrative

- Plusieurs milliers de prisonniers politiques étaient détenus sans inculpation ni jugement dans 13 pays, notamment en Chine et à Sri Lanka.

Procès inéquitables

- Dans 11 pays au moins, dont la Chine, l'Indonésie et le Timor oriental, le Myanmar et le Pakistan, des prisonniers politiques ont été inculpés à l'issue de procès inéquitables qui se sont déroulés au cours de l'année écoulée. Par ailleurs, dans au moins 3 pays – dont la Chine, et l'Indonésie et le Timor oriental – des prisonniers politiques qui avaient été condamnés à l'issue de procès iniques au cours des années précédentes ont été maintenus en détention.

Libérations

- Des milliers de prisonniers politiques, parmi lesquels des prisonniers d'opinion, ont été libérés dans 9 pays, notamment en Afghanistan, au Myanmar, au Cambodge et à Sri Lanka.

Peine de mort

- Des condamnations à mort ont été prononcées dans 13 pays, et des milliers de personnes attendaient dans l'antichambre de la mort.
- Des exécutions ont eu lieu dans 11 pays de la région. En Chine uniquement, Amnesty International a appris que plus d'un millier de personnes avaient été exécutées et que plus de 1 800 autres avaient été condamnées à mort pour la seule année 1992.

Exactions commises par l'opposition armée

- Les groupes d'opposition armés ont commis des exactions, telles que des actes de torture ou des homicides délibérés et arbitraires, dans au moins 8 pays de la région, dont le Bhoutan, le Cambodge, Sri Lanka, l'Inde et le Myanmar.

Europe

Principaux événements de l'année civile 1992

exposés dans le Rapport 93 d'Amnesty International

L'année 1992 a représenté un terrible réveil pour la défense des droits de l'homme en Europe. Des tensions ethniques ou raciales ont éclaté dans de nombreux pays, provoquant de multiples violations des droits fondamentaux.

Dans certains cas, cette situation s'est traduite par des violences commises par les forces de sécurité elles-mêmes, révélant le racisme sous-jacent dans de nombreux pays, de la France à la Roumanie. Dans d'autres pays, les tensions ont dégénéré en conflits armés ; les droits de l'homme ont ainsi été bafoués en Bosnie-Herzégovine et en Azerbaïdjan.

Torture et mauvais traitements

Les informations faisant état de torture et de mauvais traitements se sont multipliées dans bon nombre de pays d'Europe. Ainsi, en Allemagne, en France, en Espagne, au Portugal, en Roumanie ou en Italie, Amnesty International a eu connaissance de cas dans lesquels la race de la victime avait joué un rôle important.

En France, des plaintes pour mauvais traitements en garde à vue ont été formulées ; les victimes étaient souvent des immigrés ou des citoyens français d'origine nord-africaine. Jacques Chérigui, d'origine franco-algérienne, aurait été roué de coups de pied et de poing par des policiers qui auraient proféré des insultes racistes à son égard. Aucune information judiciaire n'a été ouverte sur la plainte qu'il avait déposée, et l'enquête administrative menée par la police sur cette affaire n'a abouti à aucune conclusion.

Ailleurs en Europe, des membres de la communauté rom (tsigane) ont souvent été victimes de l'attitude raciste de la police. En Bulgarie, au mois de juin, des policiers auraient torturé et maltraité des Rom après avoir encerclé un de leurs quartiers et fouillé les maisons pour rechercher des armes et contrôler les papiers d'identité des habitants. Ils auraient battu hommes, femmes et enfants à coups de matraque et de bâton et auraient fait sortir les habitants d'une maison, pour les faire s'aligner contre un mur en leur disant qu'ils allaient être fusillés. En Roumanie et en République fédérale tchèque et slovaque, les forces de sécurité auraient également torturé et maltraité des Rom.

Des brutalités policières continuaient d'être rapportées dans d'autres pays européens, notamment en Autriche, au Portugal, en Espagne et en Italie. Dans ces trois derniers pays, les informations faisant état de torture et de mauvais traitements en garde à vue et dans les prisons se sont multipliées, et bon nombre d'entre elles n'ont apparemment pas fait l'objet d'enquêtes appropriées. Au Royaume-Uni, des patrouilles de la police et de l'armée auraient fréquemment maltraité des personnes qu'elles avaient interpellées dans la rue en Irlande du Nord ; des plaintes ont également été formulées pour mauvais traitements dans les centres d'interrogatoire.

En Grèce, des cas de torture et de mauvais traitements ont continué d'être signalés : plusieurs objeteurs de conscience ont affirmé avoir été maltraités pendant leur détention. Manolis Tsapelis est mort en septembre, un mois après que des policiers l'eurent, semble-t-il, frappé à coups de tête dans l'estomac. Une autopsie a indiqué qu'il était mort d'une embolie après une opération de la rate ; ses blessures auraient été causées par une chute ou par des coups.

En Turquie, le recours à la torture demeurerait un problème grave, et au moins 13 personnes sont mortes en garde à vue, apparemment après avoir été torturées. Hommes, femmes et enfants ont été torturés dans toutes les régions du pays. Un adolescent de quinze ans, Mehmet Polat, a affirmé avoir eu les yeux bandés et avoir été battu, roué de coups de pied et soumis à des décharges électriques alors qu'il allait porter de la nourriture à son oncle qui se trouvait en garde à vue.

Exécutions extrajudiciaires

Le nombre des exécutions extrajudiciaires présumées a également fortement augmenté au cours de l'année écoulée en Turquie : plus de 200 personnes ont été tuées dans le sud-est du pays, une région à majorité kurde, dans des circonstances portant à croire que les forces de sécurité n'étaient pas étrangères à ces actes. Au moins 120 autres ont trouvé la mort dans cette région lorsque des policiers ou des gendarmes ont ouvert le feu sur des civils non armés.

Les conflits armés ont été à l'origine de nombreuses violations des droits de l'homme, dans des régions dont on a beaucoup parlé, comme en Bosnie-Herzégovine, mais aussi ailleurs, en Géorgie, en Moldavie ou dans d'autres républiques de l'ex-URSS. En Azerbaïdjan, de très nombreuses personnes ont été prises en otage en raison de leur origine ethnique ; bon nombre d'entre elles ont été torturées ou maltraitées. Des centaines de civils non combattants ont par ailleurs été tués dans le territoire contesté du Haut-Karabakh. Au Tadjikistan, les groupes armés se sont organisés selon des clivages tant politiques que ethniques. Selon des estimations officielles, les violences pourraient avoir fait plus de 20 000 victimes, parmi lesquelles des civils non armés délibérément pris pour cible.

La guerre qui a déchiré la Bosnie-Herzégovine a entraîné des violations des droits fondamentaux de dizaines de milliers de personnes. Plusieurs milliers de personnes ont été maintenues en détention dans des camps, souvent du seul fait de leur origine ethnique, et parfois retenues en otage en vue d'un échange. La torture et les mauvais traitements, notamment le viol, étaient des pratiques très courantes. Des milliers de civils et de prisonniers capturés ou blessés ont été délibérément tués. Toutes les parties au conflit se sont rendues coupables d'atteintes aux droits fondamentaux ; cependant, la majorité des victimes étaient des Musulmans et les coupables étaient le plus souvent des membres des forces armées serbes locales.

Réfugiés et demandeurs d'asile

Cette année encore, Amnesty International a exprimé ses vives préoccupations à propos de la protection des réfugiés dans de nombreux pays d'Europe ; son inquiétude a été renforcée par les centaines de milliers de réfugiés fuyant l'horreur des exactions commises en Bosnie-Herzégovine.

Des accords régionaux sur les demandeurs d'asile ont été élaborés et adoptés par les États de la Communauté

européenne en 1992. Amnesty International estimait que ces accords ne contenaient pas de garanties suffisantes pour la protection des réfugiés et que, dans bien des cas, ils compliqueraient la tâche des demandeurs d'asile fuyant les persécutions et désireux d'obtenir la protection de pays de la Communauté. À la fin de l'année, les préoccupations de l'Organisation se sont renforcées en raison de l'adoption, lors d'une réunion des États membres de la Communauté européenne, de résolutions s'appliquant à certains types de demandes d'asile, qui seraient dorénavant traitées selon une procédure « accélérée », tandis que les candidats déboutés seraient envoyés vers des pays tiers réputés « sûrs ». Amnesty International estimait que ces mesures pourraient conduire à renvoyer des individus vers des pays où ils risquaient d'être victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux.

Prisonniers d'opinion

Dans certains pays européens, des personnes ont été emprisonnées pour avoir refusé d'accomplir leur service militaire ; il s'agissait de prisonniers d'opinion. Des objeteurs de conscience étaient en prison dans un certain nombre de pays, notamment en Finlande, en Russie, en Espagne et en Suisse. En France, entre 700 et 1 000 objeteurs de conscience ont été condamnés à des peines allant jusqu'à dix-huit mois d'emprisonnement. Tous les cas dont Amnesty International a eu connaissance, sauf quatre, concernaient des témoins de Jéhovah, dont la religion ne permet pas d'accomplir le service militaire.

En Grèce également, des centaines de témoins de Jéhovah étaient incarcérés ; ils étaient tous des prisonniers d'opinion. Parmi eux figuraient des ministres du culte, alors que leurs homologues appartenant à d'autres religions avaient été exemptés du service.

Peine de mort

Le recours à la peine de mort était un sujet d'inquiétude dans plusieurs pays d'Europe, pour la plupart des républiques de l'ex-URSS. Environ 95 personnes ont été condamnées à mort en Russie au cours des six premiers mois de l'année seulement, et une personne a été exécutée. Il est fort regrettable qu'une proposition de loi visant à commuer toutes les condamnations à mort déjà prononcées ait été rejetée par le Parlement en juin. Au Bélarus, 28 personnes ont été exécutées.

Exactions commises par l'opposition armée

Des groupes d'opposition ont également commis des exactions dans de nombreux pays de la région. Au Royaume-Uni, la violence s'est intensifiée en Irlande du Nord, où des groupes armés aussi bien républicains que loyalistes se sont livrés à des actes de torture et à des homicides délibérés et arbitraires de civils. Pendant l'année, des groupes armés loyalistes ont revendiqué la responsabilité de la mort de 34 personnes, dont 29 civils catholiques, et l'Irish Republican Army (IRA, l'Armée républicaine irlandaise) aurait tué 29 personnes, dont 20 civils.

En Turquie, plus de 100 prisonniers ou civils non combattants auraient été délibérément et arbitrairement tués par des groupes armés d'opposition. La plupart des victimes étaient des civils soupçonnés, semble-t-il, d'avoir collaboré avec les forces de sécurité.

En Espagne, l'organisation indépendantiste basque Euskadi Ta Askatasuna (ETA) a continué à se livrer à des attentats, faisant 26 morts, dont sept civils.

Les différentes formes de violations des droits de l'homme recensées dans le Rapport 93 d'Amnesty International

Torture et mauvais traitements

- Des détenus ont été torturés ou maltraités dans les prisons, les postes de police ou d'autres centres de détention dans 22 pays, notamment en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Géorgie, au Tadjikistan, dans l'actuelle Yougoslavie et en Turquie.
- Plus de 30 personnes sont mortes apparemment après avoir été passées à tabac ou soumises à d'autres formes de torture par la police dans environ 6 pays.

Exécutions extrajudiciaires

- Plus de 500 exécutions extrajudiciaires, avérées ou probables, ont été signalées dans 6 pays : la Turquie, la Croatie, l'Azerbaïdjan, le Tadjikistan, la Géorgie et l'actuelle Yougoslavie.
- Des centaines, voire des milliers, de civils et de combattants capturés ou blessés ont été tués de manière arbitraire et délibérée au cours du conflit en Bosnie-Herzégovine.

Prisonniers d'opinion

- Des milliers de prisonniers d'opinion adoptés par Amnesty International ou susceptibles de l'être étaient détenus dans 15 pays d'Europe, notamment en Bosnie-Herzégovine, en Grèce, en France et en Suisse.

Peine de mort

- Amnesty International a eu connaissance de 68 exécutions en Albanie, en Géorgie, en Lettonie, au Turkménistan, au

Kirghizistan, au Kazakhstan, en Russie, au Bélarus et en Ukraine. En outre, 125 prisonniers se trouvaient sous le coup d'une condamnation à mort, prononcée en 1992 ou au cours des années précédentes dans 14 pays.

Exactions commises par l'opposition armée

-Les groupes d'opposition armés ont commis des exactions, telles que des actes de torture ou des homicides délibérés et arbitraires, dans au moins 8 pays, dont l'Espagne, le Royaume-Uni et la Turquie.

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Annual Report Summary. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFPI - juin 1993.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à